

Au profit du  télévie

4ÈME SEMI MARATHON DE MONS

9 OCTOBRE 2022



un événement
organisé par



www.semimarathonmons.be

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 06h00 à 14h30 ;

Mons, Hôtel de Ville, totalité de l'Hôtel de Ville

- Le stationnement est interdit dans la totalité de l'Hôtel de Ville, excepté organisation du semi-marathon.

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Du 08 octobre 6h au 09 octobre 18h

Mons, rue de Nimy, partie comprise entre la rue des 4 Fils Aymon et la rue Neuve

- La circulation est interdite
- La circulation est déviée par la rue Verte et la rue des 4 Fils Aymon
- 4 barrières seront déposées sur le trottoir avec les signaux C3 et D1 gauche et droite.
- Le stationnement est interdit

Mons, Rue Tour Auberon

- La circulation est interdite

Mons, Rue du Onze Novembre, partie comprise entre la Rue d'Enghien et la Rue Neuve

- La circulation est interdite
- Le stationnement est interdit des deux côtés de la voirie

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Du 08 octobre 6h au 09 octobre 18h

Mons, Rue d'Enghien

- La circulation est interdite
- Le stationnement est interdit, excepté véhicules de police

Mons, Rue Neuve

- Le stationnement est interdit, excepté véhicules de police et organisation du semi-marathon.
- La circulation est interdite, excepté organisation du semi-marathon

Mons, Grand Place et Piazza

- La circulation est interdite, excepté organisation du semi-marathon
- Le stationnement est interdit, excepté organisation du semi-marathon



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, rue de Nimy, partie comprise entre la n556 et la rue des 4 Fils Aymon;

- La circulation est interdite.

Mons, rue des Tuileries

- La circulation est interdite, excepté circulation locale

Mons, rue des Marcottes

- La circulation est interdite, excepté circulation locale

Mons, rue des Clercs

- La circulation est interdite
- Le stationnement est interdit

Mons, Rue du Musée Francois Duesberg.

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Boulevard Charles Quint, à hauteur de l'immeuble numéro 234

- Fermeture de la sortie extérieure du Boulevard.

Mons, Square Franklin Delano Roosevelt, partie comprise entre la rue Fétis et la rue Claude de Bettignies

- Le stationnement est interdit des deux côtés de la voirie

Mons, Square Franklin Delano Roosevelt, partie comprise entre la Rue Claude de Bettignies et la Rue de la Grosse Pomme

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Mons, Rampe St-Waudru

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue de la Houssière, au croisement avec la Rue Fétis et le Square Franklin Delano Roosevelt

- La circulation est interdite

Mons, Rue de la Houssière, partie comprise entre la Place Léopold et la Rue Fétis.

- La circulation est interdite, excepté riverains
- Une signalisation " Sans Issue est placée "

Mons, Rue Claude de Bettignies, au croisement avec le Square Franklin Delano Roosevelt.

- La circulation est interdite

Mons, Rue Claude de Bettignies

- Le sens unique est momentanément abrogé
- La circulation est interdite, excepté riverains
- Une signalisation " Sans Issue est placée "

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue la Grosse pomme

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Mons, Rue des Sars,

- Le débouché sur le croisement formé avec la Rampe St-Waudru et la Rue de la Grosse Pomme est interdit
- La circulation est déviée via la Rue Notre Dame Débonnaire

Mons, Rue du Chapitre

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue Samson

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Mons, Rue Terre du Prince

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Mons, Rue des Sœurs Grises

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Mons, Rue de la Petite Guirlande

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue des Capucins

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

- Mons, Rue de Cantimpret

- Le débouché sur la rue des Capucins est interdit

Mons, Grand Rue non piétonne

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Mons, rue de Bertaimont

- Un sens unique de circulation est instauré dans le sens " Rue Lamir vers l'Avenue Jean D'Avesnes "
- Le stationnement est interdit



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Avenue Jean d'Avesnes, côté pair

- Le stationnement est interdit

Mons, Avenue Jean d'Avesnes, partie située le long de la mutualité

- Le sens de circulation est inversé
- La sortie du parking sera déviée par la gauche (vers la N556)

Mons, Boulevard Sainctelette, sortie intérieure en direction de l'Avenue Jean d'Avesnes

- Fermeture de la voirie (sortie)

Mons, Boulevard Sainctelette, voirie intérieure, partie comprise entre la rue des Casemates et la Place des Chasseurs

- La circulation est interdite



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, rue des Casemates

- Le sens de circulation est inversé

Mons, Boulevard Sainctelette, sortie extérieure en direction de l'Avenue Général de Gaulle

- Fermeture de la voirie

Mons, Boulevard Sainctelette, voirie extérieure, partie comprise entre la rue de la Fourmilière et la Place des Chasseurs

- La circulation est interdite

Mons, Boulevard Sainctelette, voirie extérieure, à partir de la mutualité Partena

- La circulation est interdite
- La circulation est déviée vers le Boulevard Central

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, rue de la Fourmilière, partie comprise entre la rue de la Fonderie et le Boulevard Saintelette

- Un sens unique de circulation est créé dans le sens Boulevard Saintelette vers rue de la Fonderie

Mons, rue de la Fonderie

- Les sens de circulation est inversé

Mons, Digue de Cuesmes, partie comprise entre la rue de la Fourmilière et l'Avenue de Gaulle

- La circulation est interdite

Mons, Digue de Cuesmes, partie comprise entre le Chemin du Versant et l'Avenue de Gaulle

- La circulation est interdite



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Avenue de Gaulle, dans le sens Hyon vers Mons, à hauteur de la Place des Chasseurs

- La circulation est interdite vers l'Avenue Jean d'Avesnes
- La circulation est déviée vers le Boulevard Albert-Elisabeth

Mons, Avenue de Gaulle, voirie centrale, dans les deux sens de circulation

- La circulation est interdite

Mons, Avenue de Gaulle, voiries extérieures, dans les deux sens de circulation

- Tous les débouchés sont canalisés sur la bande de bus afin de rejoindre l'allée latérale suivante
- Cette mesure sera matérialisée par une pose de barrières nadar afin de séparer la bande de circulation centrale et la bande de circulation des bus.

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Avenue de Gaule, voirie extérieure dans le sens Mons, Hyon, section comprise entre la rue du Trieu et la Vielle Chaussée de Maubeuge

- Au débouché sur la voirie centrale, la circulation est concentrée sur la bande de droite jusqu'au rondpoint formé avec la Chaussée de Cuesmes
- Cette mesure sera matérialisée par le positionnement de barrières nadar sur toute la longueur de 30m

Mons, Vieille Chaussée de Maubeuge, partie comprise entre l'Avenue de Gaule et la rue de la Prévoyance

- Sens unique de circulation est instauré dans le sens Avenue de Gaule vers rue de la Prévoyance



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Digue des Peupliers, au débouché sur l'Avenue de Gaulle

- Fermeture de la traversée vers la Digue de Cuesmes
- Obligation de tourner à droite sur l'Avenue de Gaulle

Mons, Digue des Peupliers, au débouché des rues Cospeau, Nouvelle et de Thirimont

- La traversée de l'allée centrale est interdite

Mons, Rue de l'Epargne, partie comprise entre la rue du Foyer et l'Avenue du Pont Rouge

- Un sens unique de circulation est instauré
- La circulation venant de l'Avenue du Pont Rouge est interdite



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Avenue du Pont Rouge, partie comprise entre le Boulevard Dolez et la rue de l'Épargne

- La circulation est interdite

Mons, Avenue du Pont Rouge, partie comprise entre la Rue de l'Épargne et la Rue Victor Dejardin

- Le stationnement est interdit
- La circulation est interdite

Mons, Avenue des Guérites, partie comprise entre la rue du Fisch Club et le Boulevard Dolez

- La circulation est interdite



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Avenue des Guérites, au débouché sur le Boulevard Dolez

- L'allée latérale extérieure est fermée
- La traversée vers l'Avenue Frère Orban est interdite
- Obligation de prendre à droite sur l'allée centrale du Boulevard Dolez

Mons, Avenue des Guérites, dans le sens Rue Brisselot vers le Boulevard Dolez, à hauteur du carrefour formé avec la Rue du Fish Club

- Le vire à gauche est interdit

Mons, Rue Jules Hoyois, partie comprise entre les immeubles 37 et 43

- Le stationnement est interdit

Hyon, Avenue du Centenaire.

- Le stationnement est interdit



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Hyon, Avenue Albert 1er, au débouché sur l'Avenue du Centenaire

- Le vire à gauche est interdit

Hyon, Avenue de la Poudrière, au débouché sur l'Avenue du Centenaire

- Le vire à droite est interdit

Hyon, Rond-Point de la Place Vervoort, sortie vers l'Avenue du Centenaire

- La circulation est interdite

Hyon, Rue Houzeau, au croisement avec la rue du Centenaire

- La circulation est interdite, excepté circulation locale
- La circulation est renvoyée vers la Place Vervoort

Hyon, rue Caporal Tresignies

- La circulation est interdite, excepté circulation locale
- Un sens unique de circulation est instauré dans le sens Place Vervoort vers rue Houzeau

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Hyon, Rue Houzeau, partie comprise entre la rue Caporal Tresignies et la Rue des Canadiens

- Le sens unique de circulation est inversé

Hyon, rue de la Cascade, à hauteur des immeubles numéro 40, 42 et 44

- Le stationnement est interdit

Hyon, Rue du Moulin au Bois, partie comprise entre la rue de la Cascade et le pont de la cascade d'Hyon

- La circulation est interdite, excepté circulation locale

Hyon, Rue du Moulin au Bois, partie comprise entre le pont de la cascade d'Hyon et la Rue Maurice Flament

- Le stationnement est interdit

Mons, Boulevard Albert-Elisabeth, sortie intérieure en direction de la rue Dubreucq

- Fermeture de la voirie



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Boulevard Albert-Elisabeth, sortie intérieure en direction de la rue Dubreucq

- Fermeture de la voirie

Mons, Boulevard Dolez, à hauteur de la Rue de l'Alchimiste et la Rue Jacques de Guise.

- Fermeture des sorties intérieures et extérieures
- Obligation d'emprunter l'allée centrale et de reprendre le Boulevard Dolez

- Mons, Boulevard Dolez, voirie extérieure, à Hauteur de la Place de Flandre

- La circulation est interdite
- La circulation est déviée via la Place de Flandre (Hôtel St James)

Mons, Avenue Saint-Pierre, partie comprise entre l'Avenue Reine Astrid et la rue du Fisch Club

- Un sens unique de circulation est instauré venant de l'Avenue Reine Astrid



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue du Trouillon Vouté, au débouché sur la N90 (dans le cul de sac) ;

- Le stationnement est interdit sur 30m des deux côtés de la voirie;

Mons, Avenue Reine Astrid, (lieu-dit " Carrefour Deleu ") à hauteur du Parc du Waux-Hall

- Fermeture de la bande de vire à gauche permettant de tourner vers l'Avenue Saint-Pierre
- Interdiction de tourner vers l'Avenue Saint-pierre

Mons, Avenue Reine Astrid, (lieu-dit " Carrefour Deleu ") au débouché sur la Place de Flandre

- Fermeture de l'accès à la Place de Flandre
- Obligation d'emprunter la sortie afin de rejoindre le Boulevard Fulgence Masson

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Avenue Reine Astrid, (lieu-dit " Carrefour Deleu ") voirie extérieure, partie comprise entre la Place de Flandre et l'Avenue St-Pierre

- Interdiction de tourner à Gauche pour rejoindre la bande de circulation centrale de l'Avenue Reine Astrid
- Obligation de rejoindre l'Avenue Saint Pierre

Mons, Avenue de l'Hôpital, dans le sens Chaussée du Roeulx vers Boulevard JFK

- La circulation est interdite, excepté circulation locale
- Mons, avenue du Tir
- Un sens unique de circulation est instauré dans le sens Chemin de la Procession vers le Boulevard Kennedy

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Chemin de la Procession, partie comprise entre l'Avenue du Tir et le Chemin du Chêne aux Haies

- Un sens unique de circulation est instauré dans le sens Avenue du Tir vers Chemin du chêne aux haies

Mons, Chemin de la Procession, partie comprise entre la rue de Strasbourg et le Chemin du Chêne aux haies

- La circulation est interdite

Mons, Chemin de la Procession à hauteur du Chemin du Chêne aux haies

- Le tourne à gauche est obligatoire

Mons, Chemin de la Procession, à hauteur de la Rue de Strasbourg

- Le tourne à gauche est obligatoire



MONS

Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue de Strasbourg

- La circulation réservée aux riverains est momentanément abrogée

Mons, Chemin du Chêne aux Haies, partie comprise entre le Chemin de la Procession et le Chemin de l'Oasis

- Un sens unique de circulation est instauré

Mons, Chemin du Chêne aux Haies

- L'accès au parking de l'Intermarché est interdit

Mons, Chemin de la Poterie, partie comprise entre l'immeuble n°60 et le croisement avec le Chemin de la Masure

- La circulation est interdite

Mons, Rue Jules Cornet, dans le sens Avenue Victor Maistriau vers l'Avenue du Tir

- La circulation est interdite, excepté circulation locale



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue de St-Lazare, dans le sens Avenue Maistriau vers la Rue Jules Cornet

- La circulation est interdite, excepté circulation locale

Mons, rue d'Havré

- La circulation est interdite

Mons, rue de la Biche

- La circulation est interdite

Mons, Boulevard Fulgence Masson, voire intérieure, à hauteur de la Place de Flandre

- La circulation est interdite, excepté véhicules de secours

Mons, rue des Arbalestriers, partie comprise entre la rue de Nimy et la rue du Gouvernement, côté droit dans le sens de la circulation

- Le stationnement est interdit



Dispositions mises en place pour votre mobilité

Le 09/10/2022 de 07h00 à 14h00

Mons, Rue des Arbalestriers, partie comprise entre la rue d'Havré et la Rue de Nimy

- La piste cyclable est momentanément annulée et réservée aux coureurs

Mons, Rue des Arbalestriers , partie comprise entre la rue du Gouvernement et l'Avenue Baudouin de Constantinople

- La circulation est interdite
- La circulation est déviée vers le Boulevard JFK par la Rue du Gouvernement

Mons, rue du Gouvernement, au débouché sur la Rue des Arbalestriers

- Le tourne à droite est interdit
- La circulation est déviée vers le Boulevard JFK via la Rue du Gouvernement

Mons, Rue des Groseillers

- Le sens unique de circulation est momentanément inversé

